

Décision n° 2025-1226
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 16 juin 2025
abrogeant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques
à la société FREE MOBILE
pour un réseau ouvert au public du service fixe
sur le territoire national

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0094 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 janvier 2016 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0106 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 janvier 2016 attribuant une autorisation d’utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0225 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 février 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0226 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 février 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0455 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 mars 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0462 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 25 mars 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0656 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 mai 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0818 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 juin 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1065 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1073 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1098 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1339 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 octobre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1666 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 décembre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-1467 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 novembre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0226 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 février 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0027 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 janvier 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0280 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 février 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0285 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 février 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0413 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 mars 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0451 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 avril 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0564 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 mai 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0569 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 mai 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0738 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0775 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0853 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0871 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0935 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-0976 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1089 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1185 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 octobre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1240 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 13 octobre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1306 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 octobre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1477 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 décembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2017-1500 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 décembre 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0052 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 janvier 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0081 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 janvier 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0113 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 janvier 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0181 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0278 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0322 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0388 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 mars 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0507 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 25 avril 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0536 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 avril 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0597 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 mai 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0662 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0674 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0707 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0746 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 18 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0745 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 18 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0884 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 19 juillet 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-0978 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1049 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 20 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1054 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1073 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1072 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1083 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 août 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1194 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 septembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1239 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 octobre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1327 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 octobre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1477 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 novembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1564 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2018-1722 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 décembre 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0027 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0033 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 9 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0050 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0051 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0129 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0256 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0321 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 février 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0424 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0423 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0472 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 22 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0559 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0602 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0654 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 18 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0670 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 avril 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0836 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 juin 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0970 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 juillet 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-0997 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 juillet 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1145 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 juillet 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1192 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1266 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1269 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 août 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1344 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 9 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1349 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1416 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 20 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1793 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1505 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1536 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1548 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1742 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 20 novembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2019-1984 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 24 décembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0146 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 30 janvier 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0256 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 25 février 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0291 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 3 mars 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0375 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 mars 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0420 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 10 avril 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0492 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 29 avril 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0549 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 15 mai 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0598 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 28 mai 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0637 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 juin 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0696 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 23 juin 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-0800 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 21 juillet 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1055 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 22 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1098 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 29 septembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1154 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 octobre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1274 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 6 novembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1425 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 novembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1560 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 17 décembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2020-1568 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 18 décembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-0789 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 6 avril 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-0868 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 20 avril 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-0956 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 2 mai 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1156 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 30 mai 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1256 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 15 juin 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1399 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 30 juin 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1468 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 6 juillet 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1650 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 4 août 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1937 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 26 septembre 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-1936 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 26 septembre 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-2078 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 13 octobre 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2022-2118 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 octobre 2022 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1307 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 juin 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1594 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-1592 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 12 juillet 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-2315 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 octobre 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2023-2316 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 19 octobre 2023 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2024-2456 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 4 novembre 2024 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2025-0054 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 8 janvier 2025 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2025-0110 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 15 janvier 2025 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2025-0160 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 21 janvier 2025 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société FREE MOBILE pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu la demande par voie électronique de la société FREE MOBILE, reçue le 16 juin 2025 ;

Décide :

Article 1. Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison FREE00914 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01198 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01341 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01578 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01710 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025

- Liaison FREE01776 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01794 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01819 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01909 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE01982 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02012 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02020 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02147 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02199 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02241 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02260 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02294 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02307 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02323 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02349 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02373 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02424 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02425 attribuée par la décision n° 2025-0160 en date du 21 janvier 2025
- Liaison FREE02465 attribuée par la décision n° 2016-0094 en date du 21 janvier 2016
- Liaison FREE02496 attribuée par la décision n° 2016-0106 en date du 22 janvier 2016
- Liaison FREE02499 attribuée par la décision n° 2016-0106 en date du 22 janvier 2016
- Liaison FREE02542 attribuée par la décision n° 2016-0226 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02550 attribuée par la décision n° 2016-0226 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02693 attribuée par la décision n° 2016-0225 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02696 attribuée par la décision n° 2016-0225 en date du 10 février 2016
- Liaison FREE02883 attribuée par la décision n° 2016-0455 en date du 24 mars 2016
- Liaison FREE02934 attribuée par la décision n° 2016-0462 en date du 25 mars 2016
- Liaison FREE03039 attribuée par la décision n° 2016-0656 en date du 4 mai 2016
- Liaison FREE03040 attribuée par la décision n° 2016-0656 en date du 4 mai 2016
- Liaison FREE03070 attribuée par la décision n° 2016-0656 en date du 4 mai 2016
- Liaison FREE03100 attribuée par la décision n° 2016-0818 en date du 14 juin 2016
- Liaison FREE03269 attribuée par la décision n° 2016-1073 en date du 8 août 2016
- Liaison FREE03317 attribuée par la décision n° 2016-1073 en date du 8 août 2016
- Liaison FREE03370 attribuée par la décision n° 2016-1065 en date du 4 août 2016
- Liaison FREE03384 attribuée par la décision n° 2016-1065 en date du 4 août 2016
- Liaison FREE03404 attribuée par la décision n° 2016-1098 en date du 23 août 2016
- Liaison FREE03550 attribuée par la décision n° 2016-1339 en date du 11 octobre 2016
- Liaison FREE03572 attribuée par la décision n° 2016-1467 en date du 2 novembre 2016
- Liaison FREE03575 attribuée par la décision n° 2016-1467 en date du 2 novembre 2016
- Liaison FREE03781 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE03945 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE04026 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE04065 attribuée par la décision n° 2016-1666 en date du 2 décembre 2016
- Liaison FREE04197 attribuée par la décision n° 2017-0027 en date du 3 janvier 2017
- Liaison FREE04304 attribuée par la décision n° 2017-0027 en date du 3 janvier 2017
- Liaison FREE04487 attribuée par la décision n° 2017-0226 en date du 10 février 2017
- Liaison FREE04492 attribuée par la décision n° 2017-0280 en date du 22 février 2017
- Liaison FREE04496 attribuée par la décision n° 2017-0285 en date du 23 février 2017
- Liaison FREE04501 attribuée par la décision n° 2017-0285 en date du 23 février 2017
- Liaison FREE04636 attribuée par la décision n° 2017-0413 en date du 27 mars 2017
- Liaison FREE04692 attribuée par la décision n° 2017-0413 en date du 27 mars 2017
- Liaison FREE04714 attribuée par la décision n° 2017-0413 en date du 27 mars 2017
- Liaison FREE04796 attribuée par la décision n° 2017-0451 en date du 4 avril 2017
- Liaison FREE04846 attribuée par la décision n° 2017-0451 en date du 4 avril 2017

- Liaison FREE04856 attribuée par la décision n° 2017-0569 en date du 4 mai 2017
- Liaison FREE04904 attribuée par la décision n° 2017-0564 en date du 3 mai 2017
- Liaison FREE04908 attribuée par la décision n° 2017-0564 en date du 3 mai 2017
- Liaison FREE05044 attribuée par la décision n° 2017-0738 en date du 8 juin 2017
- Liaison FREE05103 attribuée par la décision n° 2017-0775 en date du 15 juin 2017
- Liaison FREE05149 attribuée par la décision n° 2017-0853 en date du 29 juin 2017
- Liaison FREE05204 attribuée par la décision n° 2017-0853 en date du 29 juin 2017
- Liaison FREE05292 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05328 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05332 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05334 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05382 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05383 attribuée par la décision n° 2017-0871 en date du 4 juillet 2017
- Liaison FREE05460 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05462 attribuée par la décision n° 2017-0935 en date du 21 juillet 2017
- Liaison FREE05472 attribuée par la décision n° 2017-0976 en date du 28 juillet 2017
- Liaison FREE05640 attribuée par la décision n° 2017-1089 en date du 8 septembre 2017
- Liaison FREE05728 attribuée par la décision n° 2017-1185 en date du 2 octobre 2017
- Liaison FREE05734 attribuée par la décision n° 2017-1185 en date du 2 octobre 2017
- Liaison FREE05746 attribuée par la décision n° 2017-1185 en date du 2 octobre 2017
- Liaison FREE05749 attribuée par la décision n° 2017-1185 en date du 2 octobre 2017
- Liaison FREE05751 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE05878 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE05887 attribuée par la décision n° 2017-1240 en date du 13 octobre 2017
- Liaison FREE06015 attribuée par la décision n° 2017-1306 en date du 26 octobre 2017
- Liaison FREE06107 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06108 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06111 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06113 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06132 attribuée par la décision n° 2017-1477 en date du 6 décembre 2017
- Liaison FREE06448 attribuée par la décision n° 2017-1500 en date du 8 décembre 2017
- Liaison FREE06626 attribuée par la décision n° 2018-0113 en date du 23 janvier 2018
- Liaison FREE06629 attribuée par la décision n° 2018-0052 en date du 15 janvier 2018
- Liaison FREE06705 attribuée par la décision n° 2018-0081 en date du 19 janvier 2018
- Liaison FREE06927 attribuée par la décision n° 2018-0181 en date du 6 février 2018
- Liaison FREE07056 attribuée par la décision n° 2018-0278 en date du 26 février 2018
- Liaison FREE07112 attribuée par la décision n° 2018-0322 en date du 6 mars 2018
- Liaison FREE07120 attribuée par la décision n° 2018-0322 en date du 6 mars 2018
- Liaison FREE07143 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07157 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07170 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07211 attribuée par la décision n° 2018-0388 en date du 22 mars 2018
- Liaison FREE07403 attribuée par la décision n° 2018-0507 en date du 25 avril 2018
- Liaison FREE07404 attribuée par la décision n° 2018-0507 en date du 25 avril 2018
- Liaison FREE07407 attribuée par la décision n° 2018-0507 en date du 25 avril 2018
- Liaison FREE07428 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07444 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07448 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07456 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07506 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07523 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07530 attribuée par la décision n° 2018-0536 en date du 26 avril 2018
- Liaison FREE07777 attribuée par la décision n° 2018-0597 en date du 15 mai 2018
- Liaison FREE07807 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018

- Liaison FREE07809 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07810 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07825 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07829 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07838 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07842 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07851 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07862 attribuée par la décision n° 2018-0707 en date du 11 juin 2018
- Liaison FREE07910 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE07942 attribuée par la décision n° 2018-0662 en date du 1er juin 2018
- Liaison FREE08016 attribuée par la décision n° 2018-0674 en date du 5 juin 2018
- Liaison FREE08149 attribuée par la décision n° 2018-0746 en date du 18 juin 2018
- Liaison FREE08228 attribuée par la décision n° 2018-0745 en date du 18 juin 2018
- Liaison FREE08376 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08381 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08384 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08385 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08395 attribuée par la décision n° 2018-0884 en date du 19 juillet 2018
- Liaison FREE08453 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08481 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08493 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08527 attribuée par la décision n° 2018-0978 en date du 1er août 2018
- Liaison FREE08603 attribuée par la décision n° 2018-1049 en date du 20 août 2018
- Liaison FREE08606 attribuée par la décision n° 2018-1049 en date du 20 août 2018
- Liaison FREE08608 attribuée par la décision n° 2018-1049 en date du 20 août 2018
- Liaison FREE08687 attribuée par la décision n° 2018-1054 en date du 21 août 2018
- Liaison FREE08728 attribuée par la décision n° 2018-1073 en date du 23 août 2018
- Liaison FREE08756 attribuée par la décision n° 2018-1073 en date du 23 août 2018
- Liaison FREE08757 attribuée par la décision n° 2018-1073 en date du 23 août 2018
- Liaison FREE08760 attribuée par la décision n° 2018-1072 en date du 23 août 2018
- Liaison FREE08790 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08802 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08816 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08817 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08818 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08826 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08841 attribuée par la décision n° 2018-1083 en date du 29 août 2018
- Liaison FREE08920 attribuée par la décision n° 2018-1194 en date du 21 septembre 2018
- Liaison FREE09018 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09023 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09028 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09032 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09063 attribuée par la décision n° 2018-1239 en date du 3 octobre 2018
- Liaison FREE09097 attribuée par la décision n° 2018-1327 en date du 22 octobre 2018
- Liaison FREE09099 attribuée par la décision n° 2018-1327 en date du 22 octobre 2018
- Liaison FREE09106 attribuée par la décision n° 2018-1327 en date du 22 octobre 2018
- Liaison FREE09332 attribuée par la décision n° 2018-1477 en date du 23 novembre 2018
- Liaison FREE09368 attribuée par la décision n° 2018-1564 en date du 5 décembre 2018
- Liaison FREE09527 attribuée par la décision n° 2018-1722 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09536 attribuée par la décision n° 2018-1722 en date du 27 décembre 2018
- Liaison FREE09587 attribuée par la décision n° 2019-0027 en date du 7 janvier 2019
- Liaison FREE09636 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09686 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019
- Liaison FREE09707 attribuée par la décision n° 2019-0033 en date du 9 janvier 2019

- Liaison FREE09823 attribuée par la décision n° 2019-0050 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09831 attribuée par la décision n° 2019-0050 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09859 attribuée par la décision n° 2019-0051 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09872 attribuée par la décision n° 2019-0051 en date du 11 janvier 2019
- Liaison FREE09899 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09908 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09933 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09941 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09944 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09955 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE09961 attribuée par la décision n° 2019-0129 en date du 28 janvier 2019
- Liaison FREE10156 attribuée par la décision n° 2019-0256 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10166 attribuée par la décision n° 2019-0256 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10184 attribuée par la décision n° 2019-0256 en date du 14 février 2019
- Liaison FREE10279 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10296 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10306 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10318 attribuée par la décision n° 2019-0321 en date du 27 février 2019
- Liaison FREE10395 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10404 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10405 attribuée par la décision n° 2019-0423 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10430 attribuée par la décision n° 2019-0424 en date du 14 mars 2019
- Liaison FREE10442 attribuée par la décision n° 2019-0472 en date du 22 mars 2019
- Liaison FREE10452 attribuée par la décision n° 2019-0472 en date du 22 mars 2019
- Liaison FREE10692 attribuée par la décision n° 2019-0559 en date du 4 avril 2019
- Liaison FREE10760 attribuée par la décision n° 2019-0602 en date du 11 avril 2019
- Liaison FREE10783 attribuée par la décision n° 2019-0602 en date du 11 avril 2019
- Liaison FREE10818 attribuée par la décision n° 2019-0654 en date du 18 avril 2019
- Liaison FREE10859 attribuée par la décision n° 2019-0670 en date du 24 avril 2019
- Liaison FREE11097 attribuée par la décision n° 2019-0836 en date du 3 juin 2019
- Liaison FREE11312 attribuée par la décision n° 2019-0970 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11316 attribuée par la décision n° 2019-0970 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11317 attribuée par la décision n° 2019-0970 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11319 attribuée par la décision n° 2019-0970 en date du 2 juillet 2019
- Liaison FREE11323 attribuée par la décision n° 2019-0997 en date du 12 juillet 2019
- Liaison FREE11338 attribuée par la décision n° 2019-0997 en date du 12 juillet 2019
- Liaison FREE11353 attribuée par la décision n° 2019-0997 en date du 12 juillet 2019
- Liaison FREE11389 attribuée par la décision n° 2019-1145 en date du 26 juillet 2019
- Liaison FREE11432 attribuée par la décision n° 2019-1192 en date du 5 août 2019
- Liaison FREE11581 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11589 attribuée par la décision n° 2019-1266 en date du 26 août 2019
- Liaison FREE11644 attribuée par la décision n° 2019-1269 en date du 27 août 2019
- Liaison FREE11647 attribuée par la décision n° 2019-1269 en date du 27 août 2019
- Liaison FREE11707 attribuée par la décision n° 2019-1344 en date du 9 septembre 2019
- Liaison FREE11715 attribuée par la décision n° 2019-1349 en date du 10 septembre 2019
- Liaison FREE11801 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11807 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11819 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11821 attribuée par la décision n° 2019-1416 en date du 20 septembre 2019
- Liaison FREE11864 attribuée par la décision n° 2019-1793 en date du 3 octobre 2019
- Liaison FREE11881 attribuée par la décision n° 2019-1505 en date du 7 octobre 2019
- Liaison FREE11935 attribuée par la décision n° 2019-1536 en date du 10 octobre 2019
- Liaison FREE11976 attribuée par la décision n° 2019-1548 en date du 11 octobre 2019
- Liaison FREE11977 attribuée par la décision n° 2019-1548 en date du 11 octobre 2019

- Liaison FREE12099 attribuée par la décision n° 2019-1742 en date du 20 novembre 2019
- Liaison FREE12101 attribuée par la décision n° 2019-1742 en date du 20 novembre 2019
- Liaison FREE12115 attribuée par la décision n° 2019-1742 en date du 20 novembre 2019
- Liaison FREE12316 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12336 attribuée par la décision n° 2019-1984 en date du 24 décembre 2019
- Liaison FREE12484 attribuée par la décision n° 2020-0146 en date du 30 janvier 2020
- Liaison FREE12631 attribuée par la décision n° 2020-0256 en date du 25 février 2020
- Liaison FREE12754 attribuée par la décision n° 2020-0291 en date du 3 mars 2020
- Liaison FREE12941 attribuée par la décision n° 2020-0375 en date du 27 mars 2020
- Liaison FREE13057 attribuée par la décision n° 2020-0420 en date du 10 avril 2020
- Liaison FREE13070 attribuée par la décision n° 2020-0420 en date du 10 avril 2020
- Liaison FREE13096 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13098 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13108 attribuée par la décision n° 2020-0492 en date du 29 avril 2020
- Liaison FREE13138 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13158 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13174 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13186 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13200 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13209 attribuée par la décision n° 2020-0549 en date du 15 mai 2020
- Liaison FREE13267 attribuée par la décision n° 2020-0598 en date du 28 mai 2020
- Liaison FREE13282 attribuée par la décision n° 2020-0637 en date du 8 juin 2020
- Liaison FREE13386 attribuée par la décision n° 2020-0637 en date du 8 juin 2020
- Liaison FREE13437 attribuée par la décision n° 2020-0696 en date du 23 juin 2020
- Liaison FREE13492 attribuée par la décision n° 2020-0696 en date du 23 juin 2020
- Liaison FREE13576 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13582 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13598 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13607 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13614 attribuée par la décision n° 2020-1098 en date du 29 septembre 2020
- Liaison FREE13659 attribuée par la décision n° 2020-0800 en date du 21 juillet 2020
- Liaison FREE13969 attribuée par la décision n° 2020-1055 en date du 22 septembre 2020
- Liaison FREE14065 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14070 attribuée par la décision n° 2020-1154 en date du 8 octobre 2020
- Liaison FREE14185 attribuée par la décision n° 2020-1274 en date du 6 novembre 2020
- Liaison FREE14195 attribuée par la décision n° 2020-1274 en date du 6 novembre 2020
- Liaison FREE14320 attribuée par la décision n° 2020-1425 en date du 27 novembre 2020
- Liaison FREE14326 attribuée par la décision n° 2020-1425 en date du 27 novembre 2020
- Liaison FREE14351 attribuée par la décision n° 2020-1560 en date du 17 décembre 2020
- Liaison FREE14381 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14388 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14432 attribuée par la décision n° 2020-1568 en date du 18 décembre 2020
- Liaison FREE14537 attribuée par la décision n° 2021-0007 en date du 5 janvier 2021
- Liaison FREE14555 attribuée par la décision n° 2021-0076 en date du 19 janvier 2021
- Liaison FREE14687 attribuée par la décision n° 2021-0174 en date du 8 février 2021
- Liaison FREE14750 attribuée par la décision n° 2021-0447 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14809 attribuée par la décision n° 2021-0471 en date du 16 mars 2021
- Liaison FREE14828 attribuée par la décision n° 2021-0455 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14839 attribuée par la décision n° 2021-0455 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14858 attribuée par la décision n° 2021-0455 en date du 12 mars 2021
- Liaison FREE14958 attribuée par la décision n° 2021-0555 en date du 26 mars 2021
- Liaison FREE15003 attribuée par la décision n° 2021-0710 en date du 15 avril 2021
- Liaison FREE15023 attribuée par la décision n° 2021-0710 en date du 15 avril 2021
- Liaison FREE15072 attribuée par la décision n° 2021-0758 en date du 20 avril 2021

- Liaison FREE15074 attribuée par la décision n° 2021-0758 en date du 20 avril 2021
- Liaison FREE15178 attribuée par la décision n° 2021-0857 en date du 30 avril 2021
- Liaison FREE15213 attribuée par la décision n° 2021-0994 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15229 attribuée par la décision n° 2021-0993 en date du 12 mai 2021
- Liaison FREE15336 attribuée par la décision n° 2021-1155 en date du 3 juin 2021
- Liaison FREE15338 attribuée par la décision n° 2021-1155 en date du 3 juin 2021
- Liaison FREE15367 attribuée par la décision n° 2021-1170 en date du 4 juin 2021
- Liaison FREE15453 attribuée par la décision n° 2021-1271 en date du 18 juin 2021
- Liaison FREE15540 attribuée par la décision n° 2021-1503 en date du 16 juillet 2021
- Liaison FREE15674 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15682 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15690 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15703 attribuée par la décision n° 2021-1726 en date du 5 août 2021
- Liaison FREE15776 attribuée par la décision n° 2021-1915 en date du 3 septembre 2021
- Liaison FREE15804 attribuée par la décision n° 2021-1916 en date du 3 septembre 2021
- Liaison FREE15806 attribuée par la décision n° 2021-1916 en date du 3 septembre 2021
- Liaison FREE15811 attribuée par la décision n° 2021-1916 en date du 3 septembre 2021
- Liaison FREE15908 attribuée par la décision n° 2021-2073 en date du 23 septembre 2021
- Liaison FREE15921 attribuée par la décision n° 2021-2073 en date du 23 septembre 2021
- Liaison FREE15988 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE15992 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16008 attribuée par la décision n° 2021-2251 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16050 attribuée par la décision n° 2021-2252 en date du 18 octobre 2021
- Liaison FREE16091 attribuée par la décision n° 2021-2260 en date du 19 octobre 2021
- Liaison FREE16257 attribuée par la décision n° 2021-2502 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16263 attribuée par la décision n° 2021-2502 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16291 attribuée par la décision n° 2021-2503 en date du 17 novembre 2021
- Liaison FREE16334 attribuée par la décision n° 2021-2605 en date du 30 novembre 2021
- Liaison FREE16361 attribuée par la décision n° 2021-2728 en date du 10 décembre 2021
- Liaison FREE16384 attribuée par la décision n° 2021-2728 en date du 10 décembre 2021
- Liaison FREE16408 attribuée par la décision n° 2021-2729 en date du 10 décembre 2021
- Liaison FREE16448 attribuée par la décision n° 2021-2775 en date du 17 décembre 2021
- Liaison FREE16575 attribuée par la décision n° 2021-2849 en date du 31 décembre 2021
- Liaison FREE16590 attribuée par la décision n° 2022-0049 en date du 6 janvier 2022
- Liaison FREE16608 attribuée par la décision n° 2022-0130 en date du 17 janvier 2022
- Liaison FREE16710 attribuée par la décision n° 2022-0246 en date du 28 janvier 2022
- Liaison FREE16753 attribuée par la décision n° 2022-0240 en date du 28 janvier 2022
- Liaison FREE16795 attribuée par la décision n° 2022-0367 en date du 10 février 2022
- Liaison FREE16796 attribuée par la décision n° 2022-0367 en date du 10 février 2022
- Liaison FREE16812 attribuée par la décision n° 2022-0367 en date du 10 février 2022
- Liaison FREE16923 attribuée par la décision n° 2022-0540 en date du 7 mars 2022
- Liaison FREE17084 attribuée par la décision n° 2022-0789 en date du 6 avril 2022
- Liaison FREE17116 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17123 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17127 attribuée par la décision n° 2022-0868 en date du 20 avril 2022
- Liaison FREE17262 attribuée par la décision n° 2022-0956 en date du 2 mai 2022
- Liaison FREE17362 attribuée par la décision n° 2022-1156 en date du 30 mai 2022
- Liaison FREE17449 attribuée par la décision n° 2022-1256 en date du 15 juin 2022
- Liaison FREE17508 attribuée par la décision n° 2022-1399 en date du 30 juin 2022
- Liaison FREE17623 attribuée par la décision n° 2022-1468 en date du 6 juillet 2022
- Liaison FREE17814 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17829 attribuée par la décision n° 2022-1650 en date du 4 août 2022
- Liaison FREE17939 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE17959 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022

- Liaison FREE17963 attribuée par la décision n° 2022-1936 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE18004 attribuée par la décision n° 2022-1937 en date du 26 septembre 2022
- Liaison FREE18131 attribuée par la décision n° 2022-2078 en date du 13 octobre 2022
- Liaison FREE18136 attribuée par la décision n° 2022-2078 en date du 13 octobre 2022
- Liaison FREE18210 attribuée par la décision n° 2022-2118 en date du 19 octobre 2022
- Liaison FREE18217 attribuée par la décision n° 2022-2118 en date du 19 octobre 2022
- Liaison FREE18271 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18278 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18298 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18300 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18303 attribuée par la décision n° 2022-2129 en date du 20 octobre 2022
- Liaison FREE18365 attribuée par la décision n° 2022-2221 en date du 7 novembre 2022
- Liaison FREE18401 attribuée par la décision n° 2022-2243 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18445 attribuée par la décision n° 2022-2243 en date du 8 novembre 2022
- Liaison FREE18481 attribuée par la décision n° 2022-2305 en date du 15 novembre 2022
- Liaison FREE18527 attribuée par la décision n° 2022-2379 en date du 23 novembre 2022
- Liaison FREE18575 attribuée par la décision n° 2022-2578 en date du 8 décembre 2022
- Liaison FREE18621 attribuée par la décision n° 2022-2592 en date du 9 décembre 2022
- Liaison FREE18722 attribuée par la décision n° 2022-2746 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18734 attribuée par la décision n° 2022-2747 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18735 attribuée par la décision n° 2022-2747 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18736 attribuée par la décision n° 2022-2747 en date du 30 décembre 2022
- Liaison FREE18792 attribuée par la décision n° 2023-0010 en date du 3 janvier 2023
- Liaison FREE18833 attribuée par la décision n° 2023-0012 en date du 3 janvier 2023
- Liaison FREE18879 attribuée par la décision n° 2023-0140 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18896 attribuée par la décision n° 2023-0141 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE18900 attribuée par la décision n° 2023-0141 en date du 18 janvier 2023
- Liaison FREE19073 attribuée par la décision n° 2023-0469 en date du 20 février 2023
- Liaison FREE19095 attribuée par la décision n° 2023-0470 en date du 20 février 2023
- Liaison FREE19112 attribuée par la décision n° 2023-0476 en date du 21 février 2023
- Liaison FREE19163 attribuée par la décision n° 2023-0594 en date du 9 mars 2023
- Liaison FREE19192 attribuée par la décision n° 2023-0659 en date du 16 mars 2023
- Liaison FREE19211 attribuée par la décision n° 2023-0659 en date du 16 mars 2023
- Liaison FREE19254 attribuée par la décision n° 2023-0675 en date du 20 mars 2023
- Liaison FREE19382 attribuée par la décision n° 2023-0874 en date du 12 avril 2023
- Liaison FREE19391 attribuée par la décision n° 2023-0964 en date du 28 avril 2023
- Liaison FREE19399 attribuée par la décision n° 2023-0964 en date du 28 avril 2023
- Liaison FREE19449 attribuée par la décision n° 2023-0965 en date du 28 avril 2023
- Liaison FREE19549 attribuée par la décision n° 2023-1046 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19565 attribuée par la décision n° 2023-1046 en date du 9 mai 2023
- Liaison FREE19684 attribuée par la décision n° 2023-1096 en date du 12 mai 2023
- Liaison FREE19796 attribuée par la décision n° 2023-1307 en date du 8 juin 2023
- Liaison FREE19964 attribuée par la décision n° 2023-1592 en date du 12 juillet 2023
- Liaison FREE20010 attribuée par la décision n° 2023-1594 en date du 12 juillet 2023
- Liaison FREE20412 attribuée par la décision n° 2023-2315 en date du 19 octobre 2023
- Liaison FREE20431 attribuée par la décision n° 2023-2316 en date du 19 octobre 2023
- Liaison FREE21236 attribuée par la décision n° 2024-2456 en date du 4 novembre 2024
- Liaison FREE21472 attribuée par la décision n° 2025-0054 en date du 8 janvier 2025
- Liaison FREE21507 attribuée par la décision n° 2025-0110 en date du 15 janvier 2025

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, à la société FREE MOBILE.

Fait à Paris, le 16 juin 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l’unité gestion des fréquences